

LES VINS D'ALSACE ET LE VIGNOLE ALSACIEN DANS L'ŒUVRE DE ROGER DION : RELECTURE ET ACTUALITÉ DE LA PENSÉE D'UN DES PLUS GRANDS GÉOGRAPHES FRANÇAIS DU XX^E SIÈCLE

Philippe BAUMERT

ATER en Géographie à l'Université de La Rochelle
Université Bordeaux Montaigne, ADESS (UMR 5185/CNRS)
philippe.baumert@univ-lr.fr / philippe.baumert@gmail.com

Résumé

Les vins d'Alsace et le vignoble alsacien n'occupent qu'une part relativement modeste dans l'œuvre du géographe français Roger Dion au regard de la place faite aux vignobles de Loire, de Champagne ou du Bordelais. Pour autant, ce vignoble septentrional a également contribué à étayer les thèses de Roger Dion sur la place à accorder au terroir agro-physique, au savoir-faire et au marché dans l'émergence de grands vignobles et de grands vins. L'objectif du chapitre est de revenir, à partir de l'exemple des vins d'Alsace et du vignoble alsacien, sur les principaux apports de Roger Dion à la géographie viti-vinicole et de préciser l'actualité contemporaine de sa pensée dans l'Alsace viti-vinicole.

Mots-clés : Mondialisation, Roger Dion, Terroir, Vignoble, Vins d'Alsace.

Abstract

Alsace wines and the Alsatian vineyard take only a modest part in the work of the French geographer Roger Dion, compared to the part took by wines of Loire, Champagne and Bordeaux wines. Nevertheless, this northern vineyard also contributed to the thesis of Roger Dion concerning the place reserved to the agro-physical terroir, the know-how and the market in the emergence of famous vineyards and wines. The objective of this chapter is to highlight, starting from the example of Alsatian wines and Alsatian vineyard, the principal contributions of Roger Dion to the wine geography and to show that his work is always relevant to study Alsatian wines and Alsatian vineyard.

Keywords : Alsatian wines, Globalization, Roger Dion, Terroir, Vineyards.

1. Introduction

Le vignoble alsacien est l'un des vignobles les plus septentrionaux de l'espace français : situé à l'extrême nord-est de la France, entre les Vosges et la plaine d'Alsace, de Marlenheim à Leimbach-Thann, il s'étend sur une étroite bande de terre n'atteignant pas 4 kilomètres de large sur 120 kilomètres

de long si l'on excepte la petite enclave viticole formant le vignoble de Wissembourg. Ce vignoble est le seul vignoble français à avoir donné à ses vins le nom de ses cépages¹.

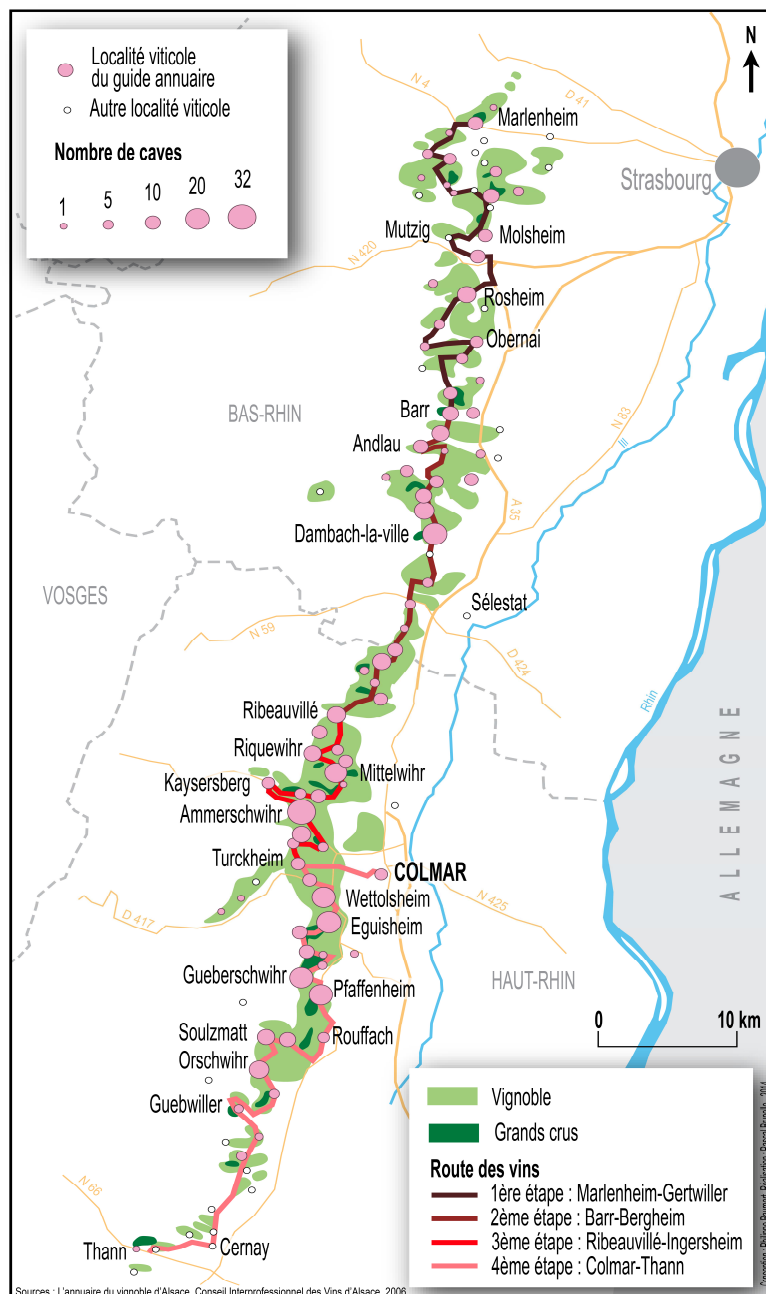


Fig. 1 – Le vignoble alsacien

¹ En Bourgogne, les appellations des vins sont basées sur les « *Climats* » (désignent des parcelles de terre précisément délimitées, bénéficiant de conditions géologiques et climatiques spécifiques), en Bordelais ces dernières sont basées sur les « *Châteaux* » (renvoient, au sens restreint, à un cru particulier issu d'un vignoble déterminé et, au sens large, à un véritable système viti-vinicole allant du propriétaire au régisseur).

Malgré cette spécificité géographique notable, les vins d'Alsace et le vignoble alsacien n'occupent qu'une part relativement modeste dans l'oeuvre du géographe français Roger Dion² au regard de la place faite aux vignobles de Loire, de Champagne ou du Bordelais. Pour autant, ce vignoble septentrional a également contribué à étayer la thèse de l'auteur de *l'Histoire de la Vigne et du Vin en France des origines au XIX^e siècle* selon laquelle « le rôle du terrain dans l'élaboration d'un grand cru ne va guère au-delà de celui de la matière dans l'élaboration de l'oeuvre d'art » (Dion, 1959). Pour Roger Dion, on l'a bien compris, le terroir est avant tout un « fait social et non géologique », une construction dont il faut saisir toute la profondeur historique pour en comprendre les véritables fondements.

L'objectif de ce chapitre est de revenir, un peu plus d'un demi-siècle après la publication de *l'Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle* (1959), sur les principaux apports du géographe Roger Dion à la géographie viti-vinicole à partir de l'exemple des vins d'Alsace et du vignoble alsacien. Quels éléments a-t-il mis en évidence et, à l'inverse, quels autres a-t-il relativement écartés ? Dans quelle mesure son étude des vins et du vignoble alsaciens est-elle révélatrice de sa démarche de « géographe historien » ? Quelle actualité pour la pensée de Roger Dion dans l'Alsace viti-vinicole d'aujourd'hui ?

2. L'étude des vins d'Alsace et du vignoble alsacien par Roger Dion : une démarche de « géographe historien »

2.1- L'importance des sources anciennes et des travaux scientifiques contemporains dans l'analyse

Les sources anciennes et les travaux scientifiques contemporains tiennent une part importante dans les paragraphes que Roger Dion consacre à l'étude des vins d'Alsace et du vignoble alsacien au sein de son ouvrage portant sur *l'Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle*. On relève notamment une source littéraire (les poèmes d'Ermold Le Noir du IX^e siècle³), une chronique (celle

² Roger Dion (1896-1981), Agrégé d'Histoire et de Géographie (1921), fut au début de sa carrière chargé des fonctions de Secrétaire à l'École Normale Supérieure (1924-1934) et d'un enseignement auxiliaire de géographie à la Sorbonne (1927-1930). Après avoir été nommé Maître de conférences de Géographie à la Faculté des Lettres de Lille (1934), il devient Professeur de Géographie générale et régionale en 1937 dans cette même Faculté, puis Professeur de Géographie politique et économique à la Sorbonne en 1946. Détaché comme Professeur en la chaire de géographie humaine de la Faculté de philosophie sciences et lettres de l'Université de São Paulo (Brésil) lors de l'année universitaire 1947-1948, il entre comme Professeur de géographie historique de la France au collège de France (1948-1968) où il consacre la première décennie de son enseignement à la vigne et au vin, publiant en 1959 son grand ouvrage intitulé *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle*. Par décret du 15 janvier 1968, Roger Dion fut nommé Professeur honoraire au Collège de France.

³ Le Noir E., *Poèmes sur Louis le Pieux et épîtres au roi Pépin*, éd. E. Faral, Paris, 1932.

de Waldner⁴ datant du tout début du XX^e siècle) ainsi que des études économiques et historiques réalisées pour la plupart par des Alsaciens et portant sur la région Alsace, sur ses vignobles et ses vins (travaux économiques d'Hanauer⁵ sur l'Alsace ancienne et moderne, études du marché des vins alsaciens au Moyen-Âge réalisées par Himly⁶ ou encore analyse de l'évolution du vignoble alsacien des premiers temps à nos jours par Hertzog⁷). L'analyse de ces sources permet à Roger Dion de distinguer trois périodes afin de mettre en évidence l'évolution chronologique des vins et du vignoble alsaciens :

- La naissance du vignoble alsacien à l'époque gallo-romaine. Roger Dion, s'il admet ne disposer d'aucune archive antérieure au IX^e siècle concernant le vignoble alsacien, émet toutefois l'hypothèse qu'il est peu probable que les créateurs du grand vignoble de la vallée de la Moselle décrit par Ausone au IV^e siècle « *n'aient point eu conscience de l'intérêt qu'il pouvait y avoir à en former un autre sur le versant oriental des Vosges* » (Dion, 1959) et qu'il faut donc pencher pour une lacune en terme d'archive pour cette période et émettre l'hypothèse d'une présence de la vigne en Alsace dès la période gallo-romaine. Les études postérieures lui donneront raison : le professeur et œnologue Jacques Puisais souligne en effet que l'on admet aujourd'hui que les Romains, lors de l'invasion de la vallée du Rhin, sont à l'origine de la culture de la vigne européenne, *Vitis vinifera*, en Alsace. Roger Dion souligne toutefois qu'à cette époque, la viticulture alsacienne n'était pas une viticulture de type commercial contrairement à la viticulture mosellane : il l'explique par le fait que le cours du Rhin en Alsace est alors encore beaucoup moins facilement utilisable par la navigation fluviale que ne l'est la Moselle à Trèves.
- L'émergence d'un véritable vignoble commercial exportant ses vins au loin à partir du dernier tiers de la période carolingienne (fin du IX^e siècle) et atteignant dès le XIV^e siècle une ampleur voisine de celle qu'il avait atteinte à la veille du phylloxéra. Les sources mobilisées par Roger Dion sont notamment celles d'un poème écrit dans le premier quart du IX^e siècle par Ermold Le Noir en l'honneur du roi Pépin.
- La régression du vignoble alsacien à l'époque moderne dans le double contexte (1) structurel d'abandon des vignobles d'extrême Nord aux besoins de la société moderne et (2) conjoncturel de la guerre de Trente Ans. Au sein de la troisième partie de son ouvrage qu'il consacre à *l'adaptation de la production vinicole aux besoins de la société moderne*, Roger Dion n'aborde ainsi le vignoble alsacien que dans le contexte plus général des vignobles septentrionaux. Ses analyses soulignent

⁴ Waldner E., *Geschichtliches über den Rebbau und den Weinhandel zu Colmar*, dans *Festschrift zum 19. Deutschen Weinbau – Congress in Colmar vom 22 bis 26 september 1900*, Colmar, 1900, p. 143-163.

⁵ Hanauer A.-C., *Etudes économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*, Strasbourg, 1876-1878, 2 vol. in-8°

⁶ Himly F.-J., *L'exportation du vin alsacien en Europe au Moyen-Âge*, dans *Revue d'Alsace*, LXXXIX, 1949, p.25-36

⁷ Hertzog Dr A., *Die Entwicklung und Organisation des Elsässischen Weinbaues von der frühesten Zeit bis zu heutigen Tagen*, dans *Festschrift zum 19. Deutschen Weinbau-Congress in Colmar*, 22-26 Sept. 1900, in-16, p.49-108.

que les causes des régressions de la viticulture septentrionale doivent être recherchées, d'une part, dans les développements médiévaux de la navigation atlantique et l'essor des exportations du littoral d'entre Loire et Gironde et, d'autre part, dans l'évolution des mentalités : « *Il y eut un temps où l'homme acceptait la difficulté de cette culture et l'incertitude de son résultat et un autre plus rapproché de nous où cette difficulté et cette incertitude l'ont rebuté parce qu'il entrevoyait une meilleure utilisation de son effort. Presque partout, l'abandon des vignobles d'extrême Nord est trop récente pour qu'on puisse l'attribuer à un refroidissement du climat* ».

2.2- L'analyse multi-scalaire du géographe

La publication de la thèse de doctorat de Roger Dion sur *Le Val de Loire* en 1934, soit la même année que son *Essai sur la formation du paysage rural français*, démontre tout l'intérêt que Roger Dion porte à la gymnastique des échelles. Ce souci d'analyse multi-scalaire se poursuit dans *l'Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle* (1959) où Roger Dion complète sa démarche historique par une approche géographique à différentes échelles du terroir viticole alsacien. Plusieurs jeux d'échelles peuvent être identifiés à travers les paragraphes que Roger Dion consacre aux vins d'Alsace et au vignoble alsacien :

- L'échelle locale est notamment abordée à travers la question des cépages et des types de vins que l'auteur prend soin de répertorier au sein d'un index situé en fin d'ouvrage. Cette même échelle est également mobilisée lorsque Roger Dion fournit une analyse hydrologique du Rhin afin d'en montrer son caractère instable et dangereux avant les travaux de régularisation de 1870 et, par conséquent, toute la difficulté à en tirer parti dans l'optique d'une viticulture commerciale. La finesse de l'analyse de géographie physique sur ce dernier aspect s'explique sans nul doute par les travaux antérieurs réalisés par l'auteur dans le cadre de sa thèse de doctorat portant sur *Le Val de Loire*.
- L'échelle régionale est également abordée à travers la comparaison des vins et du vignoble alsaciens avec les autres vins et vignobles de la vallée du Rhin.
- L'échelle nationale et mondiale est enfin abordée à travers l'étude des marchés des vins alsaciens.

Malgré la diversité des échelles mobilisées par Roger Dion dans un ouvrage très exhaustif, on soulignera cependant que celui-ci n'accorde que très peu d'importance à l'analyse du vignoble à l'échelle topo et micro-climatique alors que des analyses sur l'exposition des pentes, des positions d'abris ou

encore sur l'effet de foehn auraient pu permettre de relativiser les contraintes climatiques d'une viticulture septentrionale⁸.

3. L'apport fondamental de Roger Dion : la mise en évidence d'une « géographie de la volonté humaine » dans l'émergence d'un vignoble alsacien de qualité

3.1- La relativité des facteurs physiques

Si Roger Dion met bien en évidence la spécificité climatique du vignoble alsacien, situé à la limite septentrionale de la vigne, évoquant d'ailleurs à ce sujet une « viticulture d'extrême nord », il ne fait en aucun cas preuve d'une certaine forme de déterminisme qui associerait la viticulture septentrionale à une viticulture de qualité médiocre. On en veut pour preuve le fait que l'auteur de *Histoire de la vigne et du vin* insiste sur le fait qu'au Moyen-Âge on se servait du terme de « falerne » pour désigner d'excellents vins de Cahors, de Bourgogne mais aussi d'Alsace. Par ailleurs, Roger Dion ne cesse d'opposer la délicatesse de certains vins septentrionaux au caractère commun des vins des régions méditerranéennes qui bénéficient *a priori* pourtant de conditions climatiques plus favorables. On soulignera enfin que les caractéristiques géologiques, pédologiques et climatiques du terroir viticole alsacien sont absentes des facteurs d'explication de la création d'un vignoble de qualité en Alsace.

L'analyse que dresse Roger Dion des vins d'Alsace et du vignoble alsacien démontre en réalité clairement que « *le rôle du terrain dans l'élaboration d'un grand cru ne va guère au-delà de celui de la matière dans l'élaboration d'une œuvre d'art* » (Dion, 1959), autrement dit l'importance majeure du fait social par rapport au fait géologique dans la construction d'un terroir dont il faut saisir toute la profondeur historique pour en comprendre les véritables fondements. Est-ce à dire que les données physiques ne joueraient ainsi, disons-le clairement, quasiment aucun rôle dans l'élaboration de vins de qualité ? Cette question a suscité des débats passionnés et sans fin dans nos disciplines et, au-delà, dans le monde des professionnels de la vigne et du vin. La dimension du débat est sans doute à la hauteur des enjeux qu'il revêt : minimiser le rôle de la nature dans la qualité d'un vin, c'est reconnaître en un certain sens que ce vin peut être produit ailleurs avec le même succès puisque tout ne serait plus qu'affaire de technique ; inversement, fonder la qualité d'un vin exclusivement sur les facteurs physiques, si cela présente certes des avantages afin de justifier les anciens classements et le coût foncier de certaines parcelles, expose les tenants de cette thèse aux mêmes arguments de « délocalisations » puisque des conditions « naturelles » similaires pourraient se retrouver ailleurs sur le globe.

⁸ Le climat alsacien est un climat de type semi-continental avec des hivers rigoureux et des étés et automnes chauds et ensoleillés. Le vignoble, implanté sur les collines sous-vosgiennes ainsi que sur les terrains directement adjacents du piémont des Vosges, s'étage de 180 à 380 mètres : située sur le versant oriental des Vosges, de préférence exposée sud ou sud-est, la vigne profite de cet écran montagneux qui la protège des influences du climat océanique. Les précipitations varient ainsi entre 500 et 700 mm par an alors qu'elles atteignent 2 000 mm sur les sommets.

3.2- Le rôle prépondérant du facteur humain

Il n'est pas de notre propos de trancher ici le débat. Notre œil de géographe nous permet néanmoins de considérer qu'une partie des éléments de la réponse à cette « *querelle des anciens et des modernes sur les facteurs de la qualité du vin* » (Dion, 1952) peut être trouvée à partir de la question des échelles. Ceci signifie que la qualité des sols, le climat, l'exposition sont certes des données primordiales pour la vigne à grande échelle – données que l'œnologue pourra exploiter selon ses désirs lors de l'élaboration des vins – mais qu'elles n'interviennent qu'après la délimitation, à plus petite échelle, d'une zone de grands vins par un marché de consommation. L'essentiel vient en effet bien du consommateur, comme l'a montré précocement Roger Dion qui a fait sienne la remarque d'Olivier de Serres : « *si n'êtes en lieu pour vendre votre vin, que feriez-vous d'un grand vignoble ?* » (Serres, 1600).

Si l'on suit la pensée de Roger Dion, la géographie humaine ne peut ainsi pas rester indifférente aux causes qui président à la répartition des vignobles français et laisser la géographie physique se tailler la part du lion dans des explications construites souvent *a posteriori* par le biais d'un raisonnement téléologique acceptant de fait la présence d'un grand vignoble en tel endroit du territoire. Dans l'analyse qu'il fait du vignoble alsacien, Roger Dion établit ainsi une corrélation assez étroite entre l'émergence d'un grand terroir viticole et l'accès aux marchés de consommation. Il insiste notamment sur l'importance du Rhin dans l'essor de ce vignoble commercial : « *La haute et moyenne Alsace, pour mettre en pleine valeur les riches possibilités que les basses pentes des Vosges offrent à la viticulture, dut attendre que l'habileté des bateliers eût surmonté les difficultés qui s'opposaient à la pénétration du trafic fluvial rhénan jusqu'à hauteur de Strasbourg. Cette heure ne viendra (...) qu'après les temps gallo-romains* » (Dion, 1959). Il semble que ce soit les Frisons, au IX^e siècle, qui aient ouvert au trafic fluvial le cours difficile du Rhin alsacien qu'avait délaissé la batellerie gallo-romaine et ainsi permis l'émergence d'une viticulture alsacienne de qualité exportant au loin.

La démonstration de Roger Dion fait par conséquent une grande place aux acteurs dans l'émergence d'un vignoble alsacien de qualité. Si les acteurs exogènes au système viticole alsacien sont bien mis en évidence dans la démonstration à travers l'émergence d'un marché de consommation, les acteurs endogènes du système viticole alsacien ne sont pour autant pas négligés. Roger Dion insiste en effet bien sur cette géographie de la volonté humaine dans l'émergence d'un vignoble de qualité en Alsace en se basant notamment sur une épître en vers d'Ermold Le Noir adressée au roi Pépin depuis Strasbourg pour étayer sa démonstration : au sein de cette épître, Ermold Le Noir prête la parole au versant oriental des Vosges, qui s'adresse en ces termes au fleuve Rhin : « *Si tu n'existais pas, Rhin... mon vin généreux répandrait ici la joie, mon vin que tu transportes, pour le vendre au-delà des mers, tandis que mes vigneronns souffrent de la soif auprès de leurs vignes* ». Et le Rhin répondit à la montagne : « *Nous fûmes bien inspirés de vendre le vin aux Frisons et aux nations maritimes et d'importer des produits meilleurs. Ainsi notre peuple se pare : nos marchands et ceux de l'étranger transportent pour lui*

*des marchandises brillantes. Car des manteaux le vêtent, teints de couleurs diverses, qui ne t'étaient pas connus, Vosges »*⁹. Au-delà de ces lignes d'une modernité étonnante visant à démontrer le poids des acteurs locaux, d'une part, dans l'émergence d'un vin de qualité et, d'autre part, dans le développement territorial, on peut également lire en filigrane de la démonstration de Roger Dion que l'élaboration d'un vignoble de qualité en Alsace semble aussi être le fruit de la « faveur des puissants » et des lettrés se chargeant de diffuser la qualité de tel ou tel breuvage. Ce même Ermold Le Noir atteste en effet bel et bien de la présence d'un « falerne » alsacien, terme utilisé par les lettrés d'alors pour désigner de très bons vins.

4. L'actualité contemporaine de la pensée de Roger Dion dans l'Alsace vitivinicole

4.1- « Si n'êtes en lieu pour vendre votre vin, que feriez-vous d'un grand vignoble ? » (Olivier de Serres)

Comme le souligne très justement le géographe Philippe Roudié, *L'Histoire de la vigne et du vin en France* de Roger Dion porte le sous-titre « *des origines au XIX^e siècle* » et il pourrait sembler un peu paradoxal de vouloir en tirer des enseignements pour la période contemporaine, à savoir les XIX^e et XX^e siècles (Roudié, 2010). Pour autant, toute la géographie des vins d'Alsace et du vignoble alsacien d'aujourd'hui pouvait en un certain sens déjà se lire dans cet ouvrage « *qui affirme le rôle des faits d'ordre politique au sens large du terme, dominant le rôle de la nature, du terroir¹⁰ au sens agronomique étroit* » (Roudié, 2010). On peut, de prime abord, souligner le rôle primordial accordé précocement par Roger Dion aux moyens de transport, là encore toujours d'actualité. Pour Roger Dion, il n'y aurait en effet pas eu un grand vignoble commercial alsacien sans le rôle majeur de la batellerie. Aux XIX^e et XX^e siècles, le rôle du bateau disparaît certes peu à peu devant celui de la voie ferrée mais le rôle fondamental du transport est bel et bien encore primordial : « *si n'êtes en lieu pour vendre votre vin, que feriez-vous d'un grand vignoble ?* » (Serres, 1600). Le rôle joué par le fait politique, et plus précisément par la géopolitique, dans l'évolution du vignoble alsacien, aurait sans nul doute également attiré l'attention de Roger Dion si son analyse s'était étendue au XX^e siècle : les guerres franco-allemandes n'ont en effet pas été sans impact sur les évolutions multiples qu'a connues le vignoble alsacien. Ainsi, si l'origine de ce vignoble remonte bien à la période gallo-romaine, les grands caractères de l'évolution actuelle datent de la fin de l'annexion par l'Allemagne en 1918. Avant cette date, durant la période 1871-1918, ce vignoble alors en position méridionale dans l'espace allemand avait effectivement eu pour marché tout l'Empire

⁹ Le Noir E., *Poèmes sur Louis le Pieux et épîtres au roi Pépin*, éd. E. Faral, Paris, 1932.

¹⁰ Soulignons que ce terme de terroir « qui fait fortune aujourd'hui n'apparaît presque jamais sous la plume de Roger Dion qui est pourtant géographe de formation » (Roudié, 2010).

allemand et la qualité des produits avait eu tendance à baisser, les vignerons allemands privilégiant la quantité à la qualité. Le phylloxéra aggrava encore cette situation, car les vignerons allemands de l'époque préférèrent remplacer les cépages ravagés par des hybrides producteurs directs résistants au parasite mais produisant un vin de qualité extrêmement médiocre. Avec le retour à la France en 1918, les vignerons alsaciens ont bien compris que l'avenir de ce vignoble, situé en position septentrionale dans l'espace français, était de nouveau dans la haute qualité. D'où des efforts remarquables dès les années 1920, interrompus quelques années il est vrai durant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), afin de faire évoluer le vignoble alsacien, alors considéré comme produisant des vins bas de gamme, vers la qualité et de concurrencer ainsi les autres espaces viticoles français. Là encore, la question de l'adaptation de l'offre au marché de consommation apparaît fondamentale dans la constitution d'un vignoble et des caractéristiques qui lui sont associées. Un peu plus d'un demi-siècle après la publication de *l'Histoire de la vigne et du vin*, les analyses de Roger Dion restent donc plus que jamais d'actualité.

4.2- La question de l'avenir des vins d'Alsace et du vignoble alsacien dans le cadre de la « nouvelle planète des vins » (Jean-Robert Pitte)

On en arrive ainsi à la question de l'avenir des vins d'Alsace et du vignoble alsacien dans le cadre de la « *nouvelle planète des vins* » (Pitte, 2000) qu'il convient tout d'abord de caractériser en quelques lignes avant de voir la place que ces vins du nord-est de la France y occupent. La seconde moitié du XX^e siècle est caractérisée par la mondialisation du commerce du vin avec notamment l'essor des vignobles du « Nouveau Monde Viticole » et la multiplication des passionnés du vin, séduits par l'idée bucolique de sa production et le style de vie qu'elle engendre. Depuis quelques décennies, les consommateurs de vin boivent par ailleurs de moins en moins de vin (abandon de la consommation journalière de vin de table dans les pays anciennement consommateurs de vins, concurrence d'autres boissons, campagnes anti-alcool), mais le boivent de mieux en mieux et apprécient désormais de plus en plus les productions de qualité¹¹. Si la consommation mondiale en vin a ainsi montré une tendance à la baisse depuis le début des années 1970¹², cette dernière semble néanmoins repartie à la hausse depuis le début du XXI^e siècle (240 millions d'hectolitres par an) dans le contexte d'une certaine forme de mondialisation de la consommation du vin sur un marché dominé par les vins blancs (63% du marché mondial) et qui laisse de plus en plus de place aux vins dits de cépages que le géographe Jean-Robert Pitte oppose volontiers aux

¹¹ Le consommateur Français, par exemple, buvait en moyenne 135 litres de vin par an en 1965, principalement du vin de consommation courante. Ce volume est tombé à 120 litres en 1970, 90 litres en 1980 et moins de 60 litres aujourd'hui, et c'est désormais principalement du vin d'Appellation d'Origine Protégé (AOP) qui est consommé.

¹² Cette consommation, qui était de 280 millions d'hectolitres du début des années 1970 au milieu des années 1980, ne cesse ensuite de diminuer jusqu'au début du XXI^e siècle, connaissant un étiage marqué se situant à 215 millions d'hectolitres en 1994.

vins de terroirs. En dehors de certains pays européens, le vin reste toutefois avant tout un produit de luxe, objet d'une consommation occasionnelle assez faible : à l'échelle mondiale, sa consommation n'atteint pas un verre par personne et par an.

Dans le cadre de cette « *nouvelle planète des vins* », les vins d'Alsace apparaissent ainsi relativement bien placés pour tirer leur épingle du jeu : ces derniers sont en effet en grande majorité des vins blancs (90% de la production totale du vignoble) – même s'il existe quelques vins rouges et rosés élaborés à partir du cépage Pinot noir – et le vignoble alsacien est le seul vignoble en France à avoir donné à ses vins le nom de ses cépages¹³, fidèle à la pensée d'Olivier de Serres selon laquelle « *le génie du vin est dans le cépage* ». L'appellation « vin d'Alsace » est donc accompagnée obligatoirement du nom de cépage qui peut être éventuellement suivi du nom de la localité d'origine (photo 1).

Certes, les cépages utilisés par les vignerons alsaciens (sylvaner, pinot blanc, pinot gris, pinot noir, auxerrois, riesling, muscat, gewurztraminer et savagnin¹⁴) sont moins connus que les cépages phares utilisés pour produire les vins de cépage faciles à boire de la « nouvelle planète des vins » que le géographe Jean-Robert Pitte compare à un certain type de nourriture issue de l'agribusiness et de la grande industrie agro-alimentaire tout en reconnaissant que certains de ces vins sont parfois très agréables à boire. Ce sont néanmoins des cépages de grande qualité (photo 3) et leur vinification permet de produire des vins aptes à séduire de nouveaux consommateurs, et notamment une clientèle féminine à la recherche de vins rouges légers et surtout de vins blancs « moelleux » qu'elle trouvera aisément en dégustant un verre de gewurztraminer, de vendanges tardives ou de grains nobles.

Par ailleurs, les vins alsaciens sont également des vins de terroirs comme en atteste juridiquement l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) « vin d'Alsace » en vigueur de 1962 à 2008 – désormais Appellation d'Origine Protégée¹⁵ (AOP) depuis 2009¹⁶, la référence au cépage mais aussi au terroir pour les appellations « Alsace Grands Crus »¹⁷ (photo 2) et le fait que l'Alsace est actuellement l'une des

¹³ Aujourd'hui encore, peu de vins d'Alsace résultent d'assemblages d'une partie de la production, c'est-à-dire du mélange de plusieurs cépages au sein d'une même cuvée, et la grande majorité des vins de cette région sont ainsi des vins dits de « mono-cépages ». Quelques exceptions existent cependant : l'Edelzwicker, Le Gentil, l'Altenberg de Bergheim ou encore le Crémant d'Alsace.

¹⁴ Le savagnin est utilisé dans la production du Klevener dont l'aire de production (communes de Bourgheim, Gertwiller, Goxwiller, Heiligenstein et Obernai) a été fixée par le décret du 4 février 1997.

¹⁵ L'aire d'appellation s'étend sur 56 communes du Haut-Rhin et 64 communes du Bas-Rhin.

¹⁶ La réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole en 2008 a introduit de nouveaux signes de qualité et d'origine et la segmentation de l'offre de vin est, depuis 2009, similaire à celle des autres produits alimentaires. Les vins anciennement dénommés *Appellation d'Origine Contrôlée* bénéficient désormais d'une *Appellation d'Origine Protégée* et les vins de pays d'une *Indication Géographique Protégée* (IGP). Les autres vins sont dénommés *Vins Sans Indication Géographique* (VSIG).

¹⁷ Si la notion de « Grand Cru » apparaît en Alsace dès le IX^e siècle, c'est entre 1975 et 2007 que 51 terroirs ont été progressivement délimités et définis juridiquement « Alsace Grands Crus » (décrets du 20 novembre 1975, 23 novembre 1983, 17 décembre 1992 et 12 janvier 2007). La délimitation de ces terroirs, dont la superficie s'étend de 3

seules régions viticoles françaises qui a rendu la mise en bouteille de ses vins obligatoire dans les deux départements de production, interdisant ainsi la circulation du vin en vrac en dehors des deux départements alsaciens : le Bas-Rhin et le Haut-Rhin (loi n°72 – 628 du 5 juillet 1972).

Pour comprendre les raisons de ce régime, presque unique en France, il faut revêtir l'habit du géographe historien que Roger Dion a si souvent porté. L'Alsace, devenue allemande en 1871, s'est en effet trouvée soumise à la législation de l'Empire allemand qui se caractérisait alors par la recherche d'une production de masse au détriment d'une protection de la qualité des vins de sorte que des pratiques comme le coupage du vin ou l'enrichissement de celui-ci par sucrage-mouillage¹⁸ étaient autorisées. Le vignoble alsacien n'a dès lors pas bénéficié des mesures de protection qualitative mises en place par la législation française suite à l'invasion du phylloxéra après 1875 (loi du 24 juillet 1899). Après des mesures transitoires dans l'entre-deux-guerres afin d'appliquer progressivement la législation française au vignoble alsacien, l'après-guerre est caractérisée par un souci constant d'amélioration de l'image de marque du vignoble alsacien et la mise en bouteille des vins d'Alsace dans les deux départements de production s'inscrit dans cette logique.



Photos 1 et 2 – La mise en avant du cépage et du terroir sur les bouteilles de vins d'Alsace. À gauche, un Pinot Gris 2011 provenant du Cellier du Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (Colmar). À droite, un Rangen Pinot Gris Alsace Grand Cru 2001 provenant de la cave Wolfberger (Eguisheim). Crédits photographiques : © Créations Étoile – Conseil des Vins d'Alsace (Pinot Gris 2011), © Wolfberger (Rangen Pinot Gris Alsace Grand Cru 2001).

à 80 hectares, a été réalisée par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO). Ces vins d'exception représentent actuellement une production annuelle d'environ 45 000 hectolitres, soit moins de 5% de la production totale des vins d'Alsace (Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace). On peut, à titre d'exemple, citer le *Rangen*, classé « Grand Cru » en 1983, qui est issu des vignes les plus méridionales d'Alsace situées sur les communes de Thann et de Vieux-Thann. Les vendanges s'y effectuent sur des pentes de près de 70% orientées plein sud dont l'une des spécificités majeures est de constituer le seul terroir volcanique de la région.

¹⁸ Procédé d'enrichissement établi par le Docteur Gall (la Gallisation) : il s'agissait de diluer le sucre dans l'eau, d'où une augmentation du volume de vin récolté de 25%.

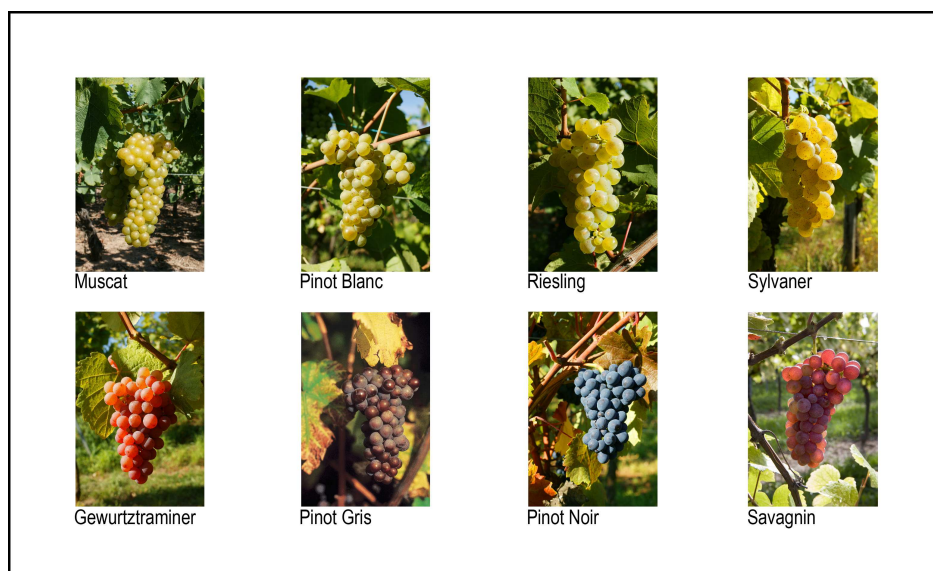


Photo 3 – Les cépages utilisés en Alsace, © ZVARDON – Conseil des Vins d'Alsace

C'est donc au cours de la seconde moitié du XX^e siècle que le vignoble alsacien a gagné ses lettres de noblesse et est devenu un grand vignoble de qualité très réputé pour ses vins blancs (photo 4). En ce début de XXI^e siècle, le vignoble alsacien témoigne d'un certain dynamisme à plus d'un titre et son avenir semble se présenter sous les meilleurs auspices :

- Ce dernier ne cesse tout d'abord de s'étendre : en 2014, on recense pas moins de 15 500 hectares de vignes A.O.C en production (dont près de 10% sont certifiées « biologiques ») contre 13 800 hectares en 1994 et 12 000 hectares en 1975.
- Sa production annuelle est en constante augmentation : 1.15 million d'hectolitres de production annuelle moyenne de vins d'Appellation d'Origine Protégée (contre 800 000 à 900 000 hectolitres au milieu des années 1970), soit plus de 150 millions de bouteilles, dont 90% de blancs.
- Il fournit une forte part de la production nationale de vins blancs : 18% des vins blancs A.O.C (hors effervescents).
- Ses vins rapportent 500 millions d'euros de chiffre d'affaires hors taxes (ventes en bouteilles) et représentent 40% du produit agricole total de la région Alsace (près de 60% pour les seules productions végétales). La commercialisation de ces derniers est assurée à raison de 20% par les vigneron-indépendants, 41% par les coopératives vinicoles et 39% par les producteurs-

négociants.

- Il dispose d'une des plus belles routes françaises des vins aux paysages remarquables (photo 5)¹⁹ et Colmar, capitale du vignoble alsacien, organise chaque année une grande et célèbre foire aux vins au cours des dix jours précédant le 15 août qui contribue grandement à la promotion de ces vins de terroirs dont la caractéristique principale réside dans la mise en avant du cépage.
- Sa promotion se réalise hors des frontières européennes : en avril 2014, la visite au Japon de Charles Buttner (Président du Conseil Général du Haut-Rhin), Robert Dietrich (Président du Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace) et Virginie Fermaud (Directrice du Centre Européen d'Études Japonaises d'Alsace) a en effet abouti à la signature d'un accord de jumelage entre la *Route des Vins d'Alsace* et la *Route du Saké* ; une récente campagne de promotion du Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (affiche 1) met par ailleurs en avant le fait que les grands vins blancs alsaciens, et notamment le Riesling, permettent de souligner toute la subtilité des poissons crus et donc de la partie de la nourriture japonaise la plus mondialisée (sushi, maki, sashimi).



Photo 4 – La gamme des vins d'Alsace (Sylvaner, Pinot Blanc, Riesling, Muscat, Pinot Gris, Gewurztraminer, Pinot Noir, Crémant d'Alsace Brut et Riesling Grand Cru 2013 issus du Cellier Interprofessionnel des Vins d'Alsace) , © Créations Étoile – Conseil des Vins d'Alsace

¹⁹ La *Route des vins d'Alsace*, inaugurée le 30 mai 1953, est l'une des plus anciennes routes des vins françaises. Elle représente en France un modèle de réussite et une source d'inspiration en matière de *Route des vins*. La *Route des vins d'Alsace* accueille chaque année entre trois et quatre millions de visiteurs (Lignon-Darmaillac, 2009) sur ses cent soixante-dix kilomètres de routes et sentiers viticoles qui tirent un fil touristique entre les différents villages des collines sous-vosgiennes, de Marlenheim au nord à Thann au sud, offrant cinq cents caves de dégustation et tables à profusion (Fumey, Monot, 2008).



Photo 5 – Le vignoble alsacien au niveau de Katzenthal (DIDIERJEAN – Conseil des Vins d'Alsace)

**Avec les sushis,
les Grands Blancs donnent le ton !**

Élégant et structuré, délicatement aromatique,
le Riesling d'Alsace souligne la subtilité des poissons crus.

**Alsace
Les Grands
Blancs**

VinsAlsace.com

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION

Affiche 1 – Campagne promotionnelle du CIVA faisant l'éloge de l'association des grands vins blancs d'Alsace avec la forme de nourriture japonaise la plus mondialisée (sushi, maki, sashimi)
© Conseil des Vins d'Alsace, 2010

5. Conclusion

L'analyse que fait Roger Dion (photo 6) du vignoble alsacien à la fin des années 1950 dans son *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle* démontre que le succès de ces vins est le produit du « bon vouloir humain » et qu'il doit davantage aux choix des acteurs et aux opportunités

de marché qu'au terroir entendu au sens agro-physique du terme²⁰, contrairement à ce que pourrait laisser penser la mise en avant des cépages sur la flûte d'Alsace. Ce qui vaut pour le vignoble alsacien vaut également pour les autres vignobles français, ce qui n'est d'ailleurs pas toujours évident à accepter pour un consommateur français si peu habitué au « *spectacle de la création d'un vignoble de qualité en terrain neuf (...) devenu chez nous, depuis longtemps déjà, chose si rare* »²¹ (Dion, 1952) : or, « *il n'y a pas moins d'excès à définir les grands crus bordelais comme une "conséquence" de la présence de la terre de graves qu'il n'y en aurait à représenter l'art ogival comme un don du calcaire lutétien* » (Dion, 1959).



Photo 6 – Roger Dion (1896 – 1981), © Françoise Jacquin-Dion

²⁰ À cette définition étroite du terroir, la plupart des géographes français préfèrent des définitions associant à la fois les caractéristiques physiques et humaines. À la suite du géographe Jean-Claude Hinnewinkel, nous retiendrons ainsi que la notion de terroir peut être définie comme l' « *espace géographique délimité où une communauté humaine a construit, au cours de l'histoire, un savoir intellectuel collectif de production fondé sur un système d'interactions entre un milieu physique et biologique et un ensemble de facteurs humains dans lequel les itinéraires sociotechniques mis en jeu révèlent une originalité et lui confèrent une typicité* » (Hinnewinkel, 2004).

²¹ Cette remarque de Roger Dion est certes datée : de nombreux vignobles se constituent ou se reconstituent aujourd'hui en effet sur le territoire français en misant sur une production de vins de qualité comme c'est le cas par exemple au Nord du Massif Central ou en Lorraine. La qualité de ces vins, que l'on peut qualifier de « nouveaux venus de la qualité », n'est néanmoins pas systématiquement la caractéristique première mise en avant par des consommateurs français qui tendent encore et toujours à associer le plus souvent la haute qualité aux « sacro-saints » vins de Bordeaux ou de Bourgogne, surtout d'ailleurs pour les vins rouges, voire aux vins d'Alsace pour les grands blancs.

Cette analyse, d'une grande modernité pour l'époque, reste plus que jamais d'actualité à l'heure de la mondialisation qui permet aux vins de voyager toujours plus loin et à des coûts de plus en plus faibles. Elle présente en outre l'avantage de faire prendre conscience aux propriétaires de vignobles hautement réputés qu'il ne faut en aucun cas « voir, dans les vertus de nos vignobles, l'effet d'un privilège naturel, d'une grâce particulière accordée à la terre de France, comme s'il y avait eu plus d'honneurs, pour notre pays, à recevoir du Ciel que de la peine des hommes cette renommée vinicole » (Dion, 1959) et donc de les inciter à poursuivre leurs efforts et à innover, sans se reposer sur les lauriers d'un héritage foncier aussi prestigieux soit-il, pour continuer à offrir à nos papilles des produits compétitifs et de haute qualité dans le cadre d'une « nouvelle planète des vins » (Pitte, 2000) plus que jamais concurrentielle.

5. Références bibliographiques et sitographie

- DE SERRES O. (1600). *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, Paris (réédité en 2001 par Acte Sud)
- DION R. (1959). *Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au XIX^e siècle*, Paris (réédité en 2010 par les éditions du CNRS)
- DION R. (1952). *Querelle des anciens et des modernes sur les facteurs de la qualité du vin* – Annales de Géographie n°328, p. 417-431
- FUMEY G., MONOT A. (2008). *De l'Alsace gastronomique au tourisme gourmand*, dans Csergo J., Lemasson J.-P., *Voyages en gastronomies, L'invention des capitales et des régions gourmandes*, Éditions Autrement, p. 138-147
- HINNEWINKEL J.-C. (2004). *Les Terroirs viticoles. Origines et devenir* – Ferret
- LAVAUD S., AUBIN G., ROUDIE Ph., HINNEWINKEL J.-C. (2010). « Roger Dion et le vignoble bordelais, relecture et regards croisés », dans Pitte J.-R. (dir.), *Le Bon vin, entre terroir, savoir-faire et savoir-boire. Actualité de la pensée de Roger Dion*, CNRS Éditions
- LIGNON-DARMAILLAC S. (2009). *L'œnotourisme en France. Nouvelle valorisation des vignobles. Analyse et bilan*. – Feret
- MÜLLER C. (2012). *Le dictionnaire des vins d'Alsace* – Éditions du Belvédère
- PAULUS J.-M. (1998). *Mise en bouteilles dans la région de production. L'exemple de l'Alsace* – AIDV/IWLA, Bulletin n°15, juin
- PITTE J.-R. (dir.) (2000). *La nouvelle planète des vins* – Annales de Géographie n° 614-615, Armand Colin
- SCHIRMER R., VELASCO-GRACIET H. (2010). *Atlas mondial des vins. La fin d'un ordre consacré ?* – Autrement

Sites Internet : <http://www.vinsalsace.com>, <http://www.jancisrobinson.com>

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement les membres du Comité d'Organisation des *IX Jornadas Internacionais "Grandes Problemáticas do Espaço Europeu"*. Mes remerciements vont également aux Professeurs Hélène Velasco-Graciet (Univ. Bordeaux) et Louis Marrou (Univ. La Rochelle) pour leurs conseils scientifiques avisés. Que soient aussi remerciés la maison *Wolfberger* qui me permet ici la diffusion d'une étiquette de *Rangen Pinot Gris Alsace Grand Cru 2001* ainsi que le Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace qui m'a très aimablement autorisé à reproduire différentes photographies de paysages et de bouteilles ainsi qu'une affiche publicitaire. Toute ma reconnaissance va à Pascal Brunello (Univ. La Rochelle) pour sa précieuse contribution cartographique ainsi qu'à Joanne, Hélène et Olivier pour leurs relectures attentives. J'adresse par ailleurs mes très sincères remerciements aux enfants de Roger Dion qui ont accepté avec joie que j'utilise la photographie de leur père, Roger Dion.